

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Décembre 2018 – La crise sociale perturbe le commerce automobile

En décembre 2018, 12 686 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 13 % par rapport à décembre 2017. Cette baisse est la plus élevée des soixante derniers mois. Elle est due au mouvement des gilets jaunes qui a affecté la fréquentation saturnienne des concessions automobiles et au retard de l'homologation de certains modèles. Au cours de l'année civile 2018, les achats de véhicules neufs ont progressé de 5,7 % par rapport à 2017.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en repli de 15 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois de décembre. Les acquisitions de motorisations hybrides (+ 27 %) et électriques (+ 37 %) ont été très dynamiques.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est bien orienté (+ 6 % en décembre, + 15 % sur l'année 2018). La chute des ventes de cyclomoteurs s'est en revanche accentuée (- 48 % en décembre, - 24 % sur un an).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 991	1 559	537	1 012	1 530	7 629
Cyclomoteur	197	122	23	47	168	557
Motocycle	132	53	16	39	63	303
Voiturette	20	15	4	16	17	72
Remorque légère et caravane	111	105	36	59	57	368
VASP léger	235	126	39	69	117	586
Autobus et autocar	6	3	1	1	2	13
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	728	356	113	204	325	1 726
Camion	50	10	8	23	35	126
Tracteur routier	87	29	37	20	60	233
Semi-remorque	43	19	32	35	27	156
Remorque lourde	3	-	4	6	-	13
VASP lourd	17	2	3	2	5	29
Tracteur agricole	135	207	121	121	126	710
Engin agricole (autre que tracteur)	40	36	32	27	30	165
Ensemble	4 795	2 642	1 006	1 681	2 562	12 686

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

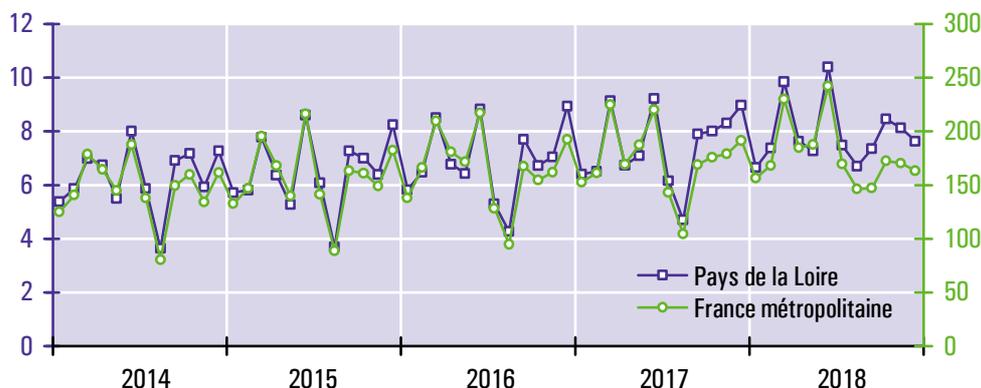
En décembre 2018, 7 629 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 15,0 % par rapport à décembre 2017, équivalente à celle observée en France métropolitaine (-14,8 %). Sur les douze mois de l'année 2018, les ventes de voitures neuves ont progressé de 6,4 % dans la région et de 2,8 % dans l'Hexagone.

En décembre, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) a expliqué en partie le recul du marché par le mouvement des gilets jaunes qui a affecté le négoce de véhicules dont une importante partie de l'activité a lieu le samedi. L'organisme a également souligné que de nombreux modèles, attendus par les concessions en fin d'année, ne sont pas encore arrivés sur le marché français, en raison de la difficile mise en place de la nouvelle réglementation sur l'homologation des voitures.

Pour la douzième fois au cours des treize derniers mois, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (-37 % par rapport à décembre 2017). Après vingt-huit hausses consécutives, les immatriculations de voitures essence se sont tassées de 0,8 %.

La désaffection à l'égard des modèles thermiques a profité aux motorisations hybrides et électriques qui, pour la première fois, ont représenté plus d'une vente sur dix de voitures neuves dans la région (10,6 % en décembre). C'est deux points de plus qu'en France métropolitaine (8,4 %). Le succès des voitures électriques est appelé à s'accroître en 2019 avec l'élargissement de l'offre des constructeurs.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

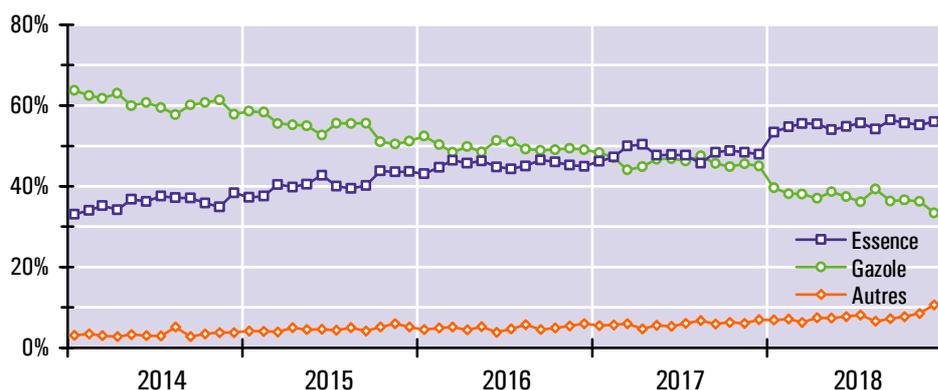
	Décembre 2018			Année 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 991	39 %	- 14 %	36 333	38 %	+ 7 %
Maine-et-Loire (49)	1 559	20 %	- 6 %	18 584	20 %	+ 6 %
Mayenne (53)	537	7 %	- 19 %	6 577	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 012	13 %	- 31 %	14 622	15 %	+ 3 %
Vendée (85)	1 530	20 %	- 11 %	18 823	20 %	+ 9 %
Essence	4 271	56 %	- 1 %	52 350	55 %	+ 22 %
Gazole	2 546	33 %	- 37 %	35 322	37 %	- 14 %
Hybride	591	7,7 %	+ 27 %	5 736	6,0 %	+ 48 %
Électricité	219	2,9 %	+ 37 %	1 501	1,6 %	+ 10 %
Autres motorisations	2	0,0 %	- 33 %	30	0,0 %	- 6 %
Personnes morales	3 256	43 %	- 20 %	39 586	42 %	+ 2 %
Personnes physiques	4 373	57 %	- 11 %	55 353	58 %	+ 10 %
Ensemble	7 629	100 %	- 15 %	94 939	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de décembre 2018 et celles de décembre 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

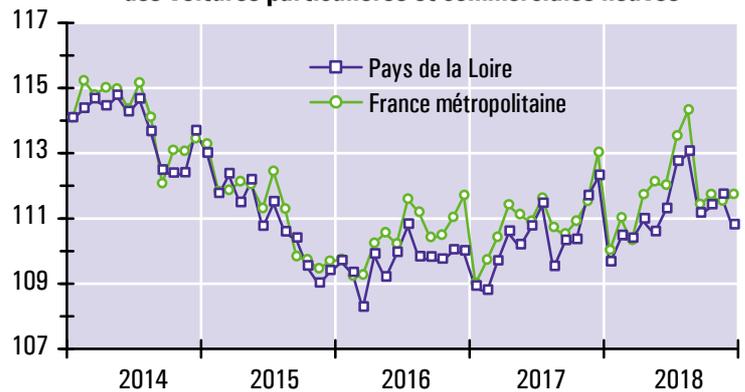


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en décembre 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 1,4 % par rapport à décembre 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

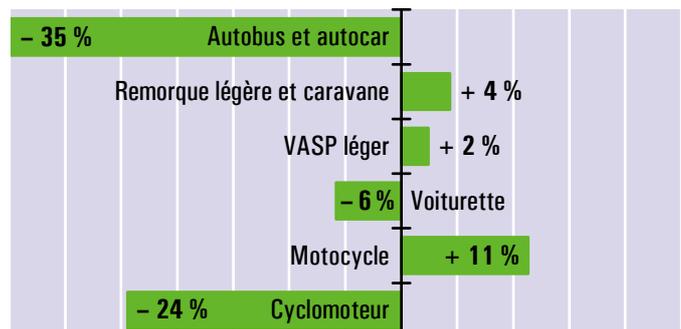
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 45 % et 31 % des immatriculations du mois de décembre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 35 % mais ses ventes se sont redressées au cours des deux derniers mois de 2018.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 3,5 % à celles de décembre 2017. Il s'agit de la treizième hausse d'affilée. Sur l'ensemble de l'année 2018, les ventes ont augmenté de 13,0 % après + 9,7 % en 2017. En 2018, les marchés les plus dynamiques ont été ceux des semi-remorques (+ 22 %) et des camionnettes (+ 15 %).

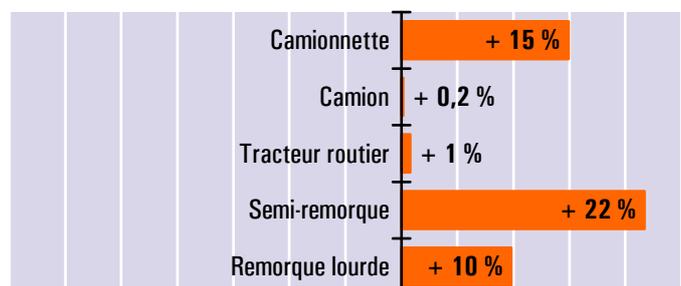
Sur le segment du machinisme agricole, les ventes de tracteurs ont cru de 2,4 % en 2018. Les immatriculations d'autres engins agricoles sont désormais en croissance annuelle de 16 % grâce à l'envolée des ventes au cours du second semestre.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

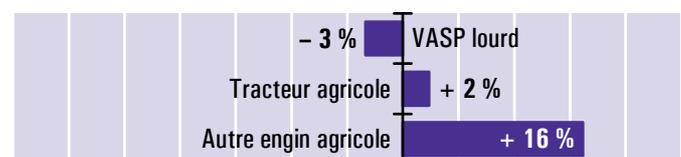
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier à décembre 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (janv. à dec. 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).